

2023-02-15-N10

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Nomenclature : 8.8.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mercredi 15 Février 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 09 Février 2023

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CAMI Patricia, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, PINELL Daniel, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

COUILLARD Julien, OBEISSART Christophe, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

CABRÉRA Christine à BOHER Monique,  
CASSAGNE Marjorie à NOGUÉS Dominique,  
FORASTÉ Guy à SENYARICH Olivier,  
PERSON Claude PETIT Vivien,  
TIGNON Magalie à CAMI Patricia,

LAFFON-LE GALL Emilie a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL  
COUT COMPLEMENTAIRE CURAGE PREALABLE AUX INSPECTIONS TELEVISEES**  
-----

Le Maire,

Rappelle à l'assemblée que des subventions à hauteur de 50% et 30% ont été accordées respectivement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales pour un montant subventionnable total de 106 280 € H.T.,

Rappelle que l'offre de l'Entreprise ENTECH pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales pour un montant total de 90 118,50 € H.T a été délibérée à l'unanimité le 10 juin 2021 en Conseil d'Exploitation. Ce montant de 90 118,50 € H.T comprend l'inspection télévisée de 30% du réseau d'assainissement avec un curage préalable pour un montant de 25 220 € H.T. devant être réalisé par l'Entreprise SUBRESEaux, le sous-traitant de ENTECH.

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20230215-2023\_02\_15\_N10-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2023  
Date de réception préfecture : 08/03/2023

Informe que lorsque le réseau d'assainissement est encrassé à un niveau supérieur à 20%, un curage complémentaire préalablement aux inspections télévisées est nécessaire comme décrit dans l'offre financière de SUBRESEAUX,

Présente le devis actualisé de l'Entreprise SUBRESEAUX nécessaire au curage préalable des réseaux d'assainissement avant la réalisation des inspections télévisées pour un montant de 30 207,13 € H.T. soit une plus-value de 4 987,13 € H.T.,

Propose de valider le devis actualisé de l'Entreprise SUBRESEAUX pour poursuivre la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales,

Précise que le nouveau montant total H.T. du marché s'élève donc à 95 105 € 63,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 9 Février 2023,

**EMET** un avis favorable à la signature du devis actualisé de l'Entreprise SUBRESEAUX nécessaire à la poursuite de la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales pour un montant de 30 207,13 € H.T. soit une plus-value de 4 987,13 € H.T.,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Emilie LAFFON-LE GALL



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le - 8 MARS 2023

Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 09.03.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
086216601088-20230215-2023\_02\_15\_N10-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2023  
Date de réception préfecture : 08/03/2023